



Dossier de Presse

Le vendredi 10 mars 2017

Vol-V, producteur français indépendant de gaz vert inaugurera la plus grande unité de production de biométhane du Grand Ouest à Quimper le vendredi 10 Mars 2017 à 10h30, en présence de M. Jean-Jacques Urvoas, Ministre de la Justice, ancien Député de la 1ère circonscription du Finistère et de M. Ludovic Jolivet, Maire de Quimper et Président de Quimper Bretagne Occidentale.



Alors que la COP21 Bretagne aura lieu le jeudi 9 mars, Vol-V Biomasse, filiale du groupe VOL-V, producteur français indépendant de gaz vert, inaugurera le vendredi 10 mars 2017 la plus grande unité de production de biométhane dans le Grand Ouest, construite dans la Zone d'activité du Guelen, en présence de M. Jean-Jacques Urvoas, Ministre de la Justice, ancien Député de la 1ère circonscription du Finistère, de M. Cédric de Saint-Jouan, Président du groupe Vol-V, de M. Ludovic Jolivet, Maire de Quimper et Président de Quimper Bretagne Occidentale, de Mme Nathalie Sarrabezolles, Présidente du Conseil Départemental du Finistère, de M. Dominique Ramard, Conseiller Régional Bretagne délégué à la transition énergétique, et de M. Gilles Petitjean, Directeur de l'ADEME Bretagne.



Genèse du projet

Tout commence en 2011.

Sachant que la Bretagne, très fortement dépendante pour son approvisionnement en énergie ne produit que 8,1% de son besoin énergétique, **les équipes de Cédric de Saint Jouan, PDG-fondateur du Groupe Vol-V, sillonnent le territoire breton à la recherche du lieu idéal pour y implanter une usine de méthanisation.** Elles se sont très rapidement rendues compte que la région de Quimper possède des atouts majeurs pour un tel projet. Ce territoire allie la présence d'industriels du secteur agro-alimentaire producteurs de déchets méthanisables, la proximité d'exploitations agricoles pratiquant l'élevage, l'engagement de l'agglomération pour la transition énergétique et son système de transport collectif roulant au gaz : de véritables atouts de l'agglomération pour ce mode de production d'énergie renouvelable.

Toutes les étapes du projet s'enchaînent : les premiers contacts ont été pris fin 2010 ; le compromis de vente a été signé en mars 2012 ; le permis de construire a été délivré en octobre 2013 ; les enquêtes publiques se sont déroulées d'avril à mai 2014 ; l'arrêté préfectoral pour l'autorisation d'exploiter de l'installation (comprenant l'ICPE et le plan d'épandage) a été délivrée le 30 septembre 2014 ; enfin, le terrain a été vendu par la Ville de Quimper en décembre 2015 à la Centrale Biogaz de Quimper. La

construction a débuté en janvier 2016 et les premiers tests ont pu commencer en décembre 2016 afin de produire et d'injecter le premier mètre cube de biométhane dans le réseau de distribution de gaz exploité par GRDF (Gaz Réseau Distribution France) en février 2017.

Soutenu par Quimper Communauté, Vol-V Biomasse implante son usine sur la Zone d'Activité du Guelen. Ce site, adapté pour une unité de méthanisation, a une superficie de 2,3 ha ; situé à 100 m du point de raccordement au réseau de distribution de gaz naturel, il présente les meilleurs atouts techniques : le raccordement au réseau est possible ; plusieurs industriels producteurs de déchets méthanisables sont à proximité ; la Zone d'Activité est en limite d'agglomération à proximité du monde agricole ; enfin, le terrain se situe en zonage industriel, et offre, à ce titre, tous les services qui y sont liés. En aval, la station d'avitaillement des bus est à 1 km du point de raccordement.

La plus grosse unité de production de biométhane dans le Grand Ouest de la France

Projet pensé et conçu depuis 2011 par Vol-V Biomasse, l'investissement pour la Centrale Biogaz de Quimper s'élève à 9,5 millions d'euros. C'est toute une région qui s'est mobilisée pour que ce projet voit le jour : des aides de l'ADEME, à hauteur de 990.000 €, de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne de 492 000 € et du Conseil Départemental du Finistère de l'ordre de 150 000 €, ont été obtenues.

Vol-V prévoit pour cette centrale de production de biométhane un retour sur investissement à dix ans. La Ville de Quimper et Quimper Bretagne Occidentale accompagnent le projet.

Vol-V Biomasse espère atteindre un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de 2 millions d'euros pour cette centrale.

Avec un objectif de production de l'ordre de 2 000 000 m³ à 2 500 000 m³ par an injectés dans le réseau GRDF et destinés à une consommation locale, ce projet répond aux enjeux de la transition énergétique et s'inscrit résolument dans le concret de l'économie circulaire. Cette production représente 2 fois le besoin « en carburant » des bus de Quimper ; elle équivaut à la consommation de gaz de 6 350 personnes, soit près de 10% de la population de la ville de Quimper.



La Centrale Biogaz de Quimper, un outil de valorisation écologique locale

A Quimper, avec ce projet de centrale biogaz, l'économie circulaire gagne encore davantage de terrain. Tous les acteurs locaux ont été mobilisés dans ce projet de développement durable local. Le biométhane sera produit à partir de 33.600 tonnes de matières organiques.

Les partenaires industriels locaux fournissent environ 40 à 50% de substrats. Ils proviennent des secteurs de l'agroalimentaire (abattoirs, conserveries, transformation animale ou végétale...). 70 % de ces partenaires sont implantés dans un rayon de 30 km. Parmi eux, on retrouve Doux, Bigard, Socopa Viandes, l'abattoir Socabaq (Bretagne Viandes), mais aussi des conserveries de poissons de Quimper et Douarnenez.

Les agriculteurs partenaires, au nombre de 9, pourvoient quant à eux, 40 à 50% des substrats. Ils sont situés dans un rayon de de 7,5 km autour de la centrale. Ce sont des élevages bovins, porcins et de volailles. Le plan d'épandage concerne 17 exploitations pour une surface totale de 1 905 ha.

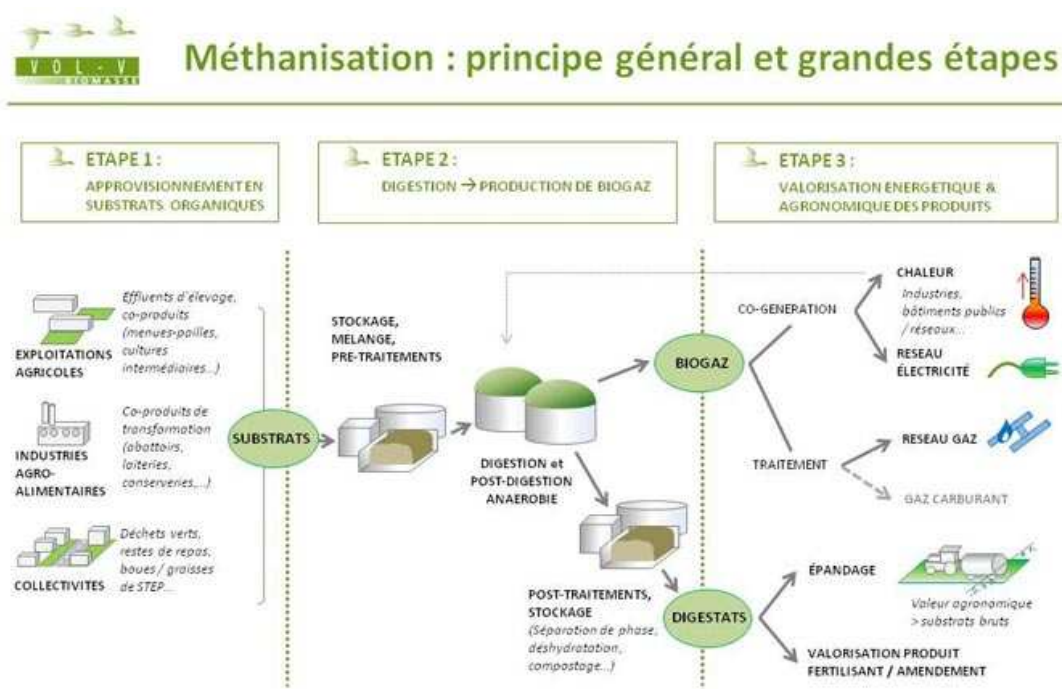
Outre le gaz, la centrale produira un résidu, appelé « digestat ». Ce sont 29 000 tonnes, composées d'éléments minéraux qui seront utilisées comme fertilisant. En effet, le digestat produit sera valorisé par épandage dans dix-sept exploitations agricoles de Quimper, Saint-Évarzec et Ergué-Gabéric. Les intérêts agronomiques des digestats sont multiples : les fertilisants qui entrent dans le méthaniseur sont conservés ; l'azote est minéralisé, il est mieux assimilé par les plantes ; le digestat peut se substituer aux engrais chimiques ; le rapport azote/phosphore est optimisé ; les odeurs à l'épandage sont réduites ou éliminées ; les graines d'adventices sont inactives et les germes pathogènes détruits. Ceci représentera pour les exploitants agricoles partenaires une économie de l'ordre de soixante tonnes d'ammonitrates chimiques par an.

Enfin, grâce à la centrale biogaz de Vol-V Biomasse, l'émission de 4 222 tonnes de CO₂¹ sera évitée.

Le principe de la méthanisation : au cœur de l'économie circulaire

Le biométhane est au centre de l'économie circulaire. Ce nouveau modèle économique vise à augmenter, à tous les stades du cycle de vie des produits, l'efficacité de l'utilisation des ressources, à diminuer le gaspillage et l'impact sur l'environnement tout en développant le bien-être des individus. Il s'agit de faire plus et mieux avec moins. Les projets de production de biométhane constituent une parfaite illustration des fondements de cette économie circulaire : transformer des matières délaissées en une énergie stockable, non intermittente et d'origine renouvelable qui sera valorisée localement et par ailleurs un produit résiduel qui sera valorisé en engrais.

La méthanisation est un procédé biologique naturel. La production de biogaz s'effectue dans l'environnement, comme par exemple, le gaz de marais – lieu de décomposition de matières végétales et animales où l'on peut observer la formation des bulles à la surface de l'eau. Le méthane est un des gaz les plus générateur de l'effet de serre : son captage à travers l'unité de méthanisation développée par Vol-V Biomasse évite sa diffusion dans l'atmosphère.



¹ 4 222 tonnes de CO₂ correspondent aux émissions annuelles de plus de 2000 voitures neuves.



Contact Presse

Martine Lauseure

AGM communications

Portable : 06 15 02 82 60 / 06 80 86 84 24

Email : communications.agm@gmail.com / martine@lauseure.com

A propos de Vol-V

Positionné comme l'un des seuls producteurs français indépendant à la fois d'électricité et de gaz renouvelable, Vol-V développe, finance, construit et exploite des centrales éoliennes, des centrales solaires photovoltaïques et des centrales de production de biométhane.

Le groupe compte près de 50 collaborateurs opérationnels, et s'enorgueillit d'une production de 129 Gwh d'électricité, soit une alimentation de 31 000 foyers.

En janvier 2017, **le Groupe VOL-V exploite une puissance supérieure à 75 MW**. Ce parc de centrales représente un investissement d'environ 200 millions d'euros.

A sa création par **Cédric de Saint Jouan, Arnaud Guyot et François Bouffard**, Vol-V est une société holding qui a vocation à détenir et exploiter une partie des parcs éoliens développés par le bureau d'études Ventura SA qu'ils ont eux-mêmes fondés en 2001 et qu'ils dirigent alors.

En 2008-2009, lors de l'émergence du marché solaire photovoltaïque et des nouvelles perspectives dans la biomasse-méthanisation, les trois fondateurs du groupe cèdent Ventura SA à leur actionnaire majoritaire et s'investissent totalement dans le développement industriel du Groupe VOL-V. La société embauche alors des équipes opérationnelles pour chaque branche d'activité et développe désormais ses propres projets. Progressivement sont créées les différentes filiales et agences du groupe.

En 2009, les fondateurs créent avec Antoine Chamussy et Olivier Saint Girons **Vol-V Solar SAS**, la filiale dédiée au solaire photovoltaïque. L'activité se concentre sur le photovoltaïque intégré au bâti, mais s'intéresse aussi aux centrales au sol ou aux ombrières de parking.

Egalement en 2009, c'est avec Yoann Leblanc et Clotaire Lefort qu'ils fondent **Vol-V Biomasse SAS**, la filiale dédiée au biogaz. La société se focalise sur des projets territoriaux regroupant des matières organiques provenant de plusieurs sources d'un même territoire. Elle se spécialise également sur les projets de centrales de biométhane qui injectent du gaz renouvelable sur les réseaux de distribution de gaz naturel, exploités par GRDF, et sur les réseaux de transport de gaz.

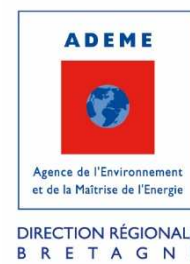
A propos de VOL-V Biomasse

VOL-V Biomasse initie, développe, finance, construit et exploite des unités d'injection du biométhane dans le réseau de gaz français.

L'objectif d'une installation territoriale est d'améliorer la production de biométhane en collectant sur le territoire environnant plusieurs types de matières organiques. Celles-ci peuvent être d'origine agricole, industrielle, ou provenir de collectivités.

VOL-V Biomasse a l'ambition de devenir le premier producteur de biométhane en France avec un objectif de plus de 0,5 TWh en exploitation d'ici 2021.

Actuellement, 4 usines de méthanisation sont en construction (Bretagne, Normandie et Beauce) ; 9 ont reçues un arrêté d'autorisation d'exploiter favorable (dans le quart NW de la France) et 2 sont en service (Picardie et Bretagne).



A propos de l'ADEME

L'injection de biométhane s'installe en Bretagne

L'unité de méthanisation de Quimper est le second projet breton qui valorisera le biométhane dans le réseau de distribution de gaz naturel, mais de loin le plus important. Sa mise en service est l'illustration du dynamisme de l'injection de biométhane sur la région. Dans les 18 prochains mois la capacité d'injection de biométhane dans le réseau devrait atteindre près de 1500 Nm³/h soit plus de 20 fois la capacité à fin 2016. A production primaire de biogaz équivalente, cela correspondrait à la mise en service de près de 6 MW_{el}, soit l'équivalent des 3 dernières années.

Ce projet innovant a été soutenu par l'ADEME dans le cadre du Plan biogaz.



Soutenu par l'ADEME et les Régions Bretagne et Pays de la Loire depuis 2007, le Plan Biogaz vise l'émergence de projets de méthanisation agricole ou multi partenariale en codigestion, **insérés dans leur territoire.**

La mutualisation d'une compétence technico-économique et d'animation au sein de l'association AILE, permet au plan Biogaz d'être un lieu d'échanges et de partage d'informations entre financeurs et services de l'Etat dans l'esprit d'un guichet unique des aides.

AILE est également missionnée pour informer, former et accompagner les porteurs de projets, agriculteurs, industriels ou collectivités dans le montage de leur opération et s'investit dans l'accompagnement de la filière méthanisation pour développer une offre régionale compétitive (plus des 2/3 des unités en fonctionnement en Bretagne sont réalisées par des entreprises dont le siège social est en Bretagne).

Le plan Biogaz doit permettre de répondre aux objectifs du SRCAE (Schéma Régional Climat Air Energie) visant la production de 2000 GWh d'énergie primaire en 2020 :

- 2/3 en électricité soit 66 MW électriques à installer pour produire 5% de l'électricité renouvelable)
- 1/3 en injection de biométhane dans les réseaux

Bilan de l'action de l'ADEME :

Au 1er janvier 2017 en Bretagne :

- **61 unités de production et valorisation de biogaz en fonctionnement.**
- 14,7 MW électriques installés et 70 Nm³ CH₄/h injecté (hors CBQ)
- Plus de 500 000 t de déchets organiques valorisés

Entre 2007 et 2016 en Bretagne :

- 149 unités répertoriées (~102 aidées) (80% à la ferme, 10% collectif agricole, 10% centralisé)
- 61 M€ d'aide publique accordés dont plus de 37 M€ de la part de l'ADEME.
- 300 M€ d'investissement total (effet levier : 4 € privé pour 1 € public)

Sur l'unité de Quimper, l'ADEME a financé le projet à hauteur de 990 000 €.

L'ensemble des projets valorisant le biogaz par injection bénéficie de l'aide du **Fonds Chaleur Renouvelable**.



A propos de GRDF

GRDF, un acteur engagé dans la transition énergétique

La nouvelle unité de production de biogaz par méthanisation de Vol-V est désormais la 24^{ème} unité en France qui injecte du biométhane 100% renouvelable, dans le réseau de distribution exploité par GRDF (Gaz Réseau Distribution France).

Cette unité énergétique bretonne produira annuellement 22 millions de kWh de biométhane, soit la consommation annuelle totale de 50 bus au Gaz Naturel Véhicule comme ceux de l'agglomération quimpéroise, plus l'équivalent de 1000 foyers en chauffage et eau chaude par an.

Quimper devient ainsi une ville référence en France dans le développement d'une économie circulaire grâce à l'énergie du gaz vert, produit localement à partir de déchets agro-alimentaires et agricoles, et utilisable en « circuit court ».

Le réseau de distribution de gaz naturel est aujourd'hui un véritable vecteur de transition énergétique, dans lequel circule de plus en plus de gaz renouvelable, produit localement à partir de déchets organiques. Rappelons que l'objectif fixé par la loi de transition énergétique pour la croissance verte est d'atteindre 10% de biométhane dans le réseau de distribution de gaz en 2030 en France.

GRDF (Gaz Réseau Distribution France) accompagne Vol-V Biomasse depuis l'origine du projet, en réalisant les études, le raccordement de l'installation, ainsi que l'exploitation et la maintenance de l'exploitation d'injection et du réseau.

GRDF est le principal opérateur du réseau de distribution de gaz naturel en France.

Chaque jour, GRDF assume ses missions de service public en acheminant l'énergie gaz naturel à 11 millions de clients, quel que soit leur fournisseur d'énergie, grâce au plus grand réseau de distribution d'Europe (197 928 kilomètres). En garantissant la sécurité des personnes et des biens et la qualité de la desserte, GRDF conçoit, construit, exploite, entretient et développe ce réseau dans plus de 9 528 communes. Engagé dans la transition énergétique aux côtés des collectivités locales, GRDF travaille à faire de ce réseau un outil industriel toujours plus performant, capable de stocker des énergies renouvelables en complémentarité avec les autres réseaux.